

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 115

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 15

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 91 000 »

le nombre :

« 51 000 ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 14 et 15.

III. – En conséquence, rétablir l'alinéa 20 dans la rédaction suivante :

« O. – À la vingt-neuvième ligne de la dernière colonne, le montant : « 297 000 » est remplacé par le montant : « 282 000 » ; ».

IV. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 21, substituer au nombre :

« 650 000 »

le nombre :

« 506 117 ».

V. – En conséquence, à l'alinéa 42, substituer à la référence :

« 1° »

les mots :

« deuxième alinéa ».

VI. – En conséquence, rétablir l’alinéa 63 dans la rédaction suivante :

« 2° À la fin du VI, le taux : « 1,8 pour mille » est remplacé par le taux : « 0,9 pour mille » ; ».

VII. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 64, substituer à l’année :

« 2015 »

l’année :

« 2016 ».

VII. – En conséquence, substituer aux alinéas 66 et 67 l’alinéa suivant :

« VII.– le N *bis* s’applique à compter du 1^{er} janvier 2015 ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l’Assemblée nationale en première lecture sous réserve de le compléter par les modifications suivantes :

– l’augmentation du plafond applicable à la taxe sur les spectacles de variétés affectée au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) de 28 millions d’euros à 30 millions d’euros, telle qu’adoptée en première lecture par le Sénat à l’initiative de la commission de la Culture. À ce titre, la Rapporteuse générale souligne que ce plafond a également été augmenté, à l’initiative du Gouvernement de 28 millions d’euros à 29 millions d’euros pour l’année 2014 en première lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2014 ;

– une modification rédactionnelle adoptée par le Sénat en première lecture à l’initiative de la commission des Finances.